

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment et de persévérande, on pourrait atteindre mieux encore.

Il est à désirer pour les exercices futurs :

1^o Qu'un plus grand nombre de concurrents veuillent bien y prendre part, pour que les résultats que j'ai eu le plaisir de vous annoncer présentent plus de valeur. Les expériences analogues faites à l'étranger ont porté sur des compagnies et des bataillons entiers.

2^o Que les participants soient convoqués par groupes de quatre ou cinq, de quart d'heure en quart d'heure, avant le moment du départ, pour que les observations puissent se faire sans hâte.

3^o Que chaque concurrent veuille bien apporter un petit flacon contenant de l'urine émise la nuit précédente. Une analyse en serait faite pendant la course. Une autre analyse comparative d'urine émise au retour permettrait de se rendre compte de l'influence de ces exercices sur la production des urates, de l'urée, peut-être de l'albumine ou du sucre, ce qui donnerait probablement lieu à des constatations très intéressantes.

Genève, 30 mars 1899.

Dr Aug. WARTMANN, lieut.-colonel.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Interdiction de tout changement à la munition. — Lois d'organisation des troupes suisses. — Publications. — Pistolets automatiques. — Officiers d'administration.

L'instruction du tir pour les sous-officiers autorise ceux-ci, et les cadres en général, à démonter des cartouches à balle et des cartouches d'exercice, à en retirer la poudre et à la brûler, cela pour les besoins de l'instruction. Cette faculté a donné lieu à des abus. En conséquence, une circulaire du département militaire la rapporte et interdit dorénavant tout changement à la munition. Par contre, pour les besoins de l'instruction, on pourra s'adresser à la fabrique fédérale des munitions qui procurera, aux

frais de l'école, des cartouches et de la poudre, « mais en petite quantité » dit la circulaire.

Le département militaire fédéral a réuni et publié en un volume comme annexe à l'organisation militaire, les *Lois, ordonnances et arrêtés du Conseil fédéral concernant l'organisation des troupes de l'armée suisse*, depuis la Loi fédérale du landsturm du 4 décembre 1886, jusqu'à l'arrêté créant les compagnies de mitrailleurs à cheval, du 28 juin 1898.

Cette publication était devenue indispensable ; elle permet à quiconque a des recherches à faire de s'orienter au travers de notre organisation militaire actuelle, depuis 1874 tant de fois modifiée.

Cette suite de vingt-trois lois, ordonnances ou arrêtés, prouve mieux que tous les raisonnements que c'est une illusion de vouloir renfermer une organisation militaire, même d'un petit pays comme le nôtre et d'une armée de milices, dans une loi unique.

La loi ne peut que poser des principes ; mais l'application de ceux-ci doit nécessairement varier suivant le temps, le but, le mouvement de la population, les progrès de toute sorte, etc., autant de facteurs qui influencent incessamment l'art militaire et l'organisation des armées.

Après ce travail de coordination, la révision et la mise en harmonie avec l'état actuel de la loi organique de 1874, s'impose à brève échéance.

Le mois d'avril nous a apporté l'*Etat des officiers de l'Armée fédérale*. Cette publication en est maintenant à sa septième année.

En feuilletant l'état qui vient de paraître, on ne peut se défendre d'un sentiment mélancolique. On y cherche en vain les noms de chefs aimés que des circonstances diverses ont amenés à quitter le service. Leur place n'est, certes, pas restée vide ; mais, malgré le respect et la confiance que nous inspirent ceux qui les ont remplacés, qu'il nous soit permis d'exprimer encore une fois aux anciens les regrets que nous a causé leur départ.

La publication que la *Revue Militaire Suisse* a signalée en son temps¹, d'une *carte routière de la Suisse* T. C. S., en 4 feuilles, au 1 : 250 000, plus

¹ N° 8, août 1898, page 503.

La carte routière du T. C. S. est en vente dans les douze dépôts de places d'armes du bureau topographique, aux prix suivants :

Sur papier de Japon et pliée.	fr. 12
Collée sur toile, g. 4 feuilles, format de poche.	14
Collée sur toile et avec rouleaux comme carte murale.	20

La feuille en plus se donne par-dessus.

une feuille avec 10 plans de villes et une carte réduite vient de paraître.

Comme cela a déjà été dit, cette carte est vendue aux *officiers* de l'armée suisse, même s'ils n'appartiennent pas au T. C. S., et aux établissements des bureaux militaires, au même prix qu'aux membres de l'association.

La Commission pour l'étude des pistolets automatiques s'est réunie pour la seconde fois au commencement de mai. De ses premiers essais, elle avait retenu deux types de pistolets parmi ceux qui lui paraissaient remplir le mieux les conditions désirées. Elle a soumis ces deux pistolets à une expérimentation très serrée, qui lui a permis de constater la grande supériorité d'une des armes sur l'autre. Toutefois, avant de prendre une décision définitive, elle se propose de poursuivre encore ses expériences plus en grand. Des essais seront faits également dans diverses écoles et cours militaires. Il y a lieu de croire qu'avant la fin de l'année, la question sera résolue.

Le comité central de la Société des officiers d'administration de la Confédération suisse, à Lausanne, vient de provoquer la création d'une *Section romande* de cette Société. Cette section est maintenant formée avec un effectif de 82 membres. Son comité, dont le siège est à Lausanne, est ainsi composé : Président, lieutenant-colonel Isoz, à Lausanne; vice-président, major de Palézieux, à Vevey; secrétaire, capitaine Sudheimer, à Lausanne; caissier, lieutenant Martin, à Lausanne; membres adjoints : capitaine Druey, à Avenches; capitaine Lambert, à Orbe; lieutenant Roth, à Lausanne.

CHRONIQUE ALLEMANDE

Une polémique sur le général de Caprivi. — Les revues de printemps à Berlin.

Mutations et promotions. — † Le général de Dresky. — Prochaine exposition de voitures automobiles. — Un livre du colonel de Bernhardi.

Tout l'intérêt militaire du mois se concentre sur un article publié par le *Militär-Wochenblatt* du 26 avril par le général d'artillerie de Voigts-Rhetz sous le titre de « Déclaration ». Cet article est une réponse documentée aux insinuations de la *Gazette de Cologne* du 17 février. Ce journal, à la mort du général et ancien chancelier de Caprivi, avait entrepris sa glorification et chanté ses louanges en rabaissant les mérites du général d'infanterie de Voigts-Rhetz, commandant du X^e corps, auquel en 1870, le lieutenant-colonel de Caprivi servait de chef d'état-major. La,

Gazette de Cologne prétendait que le général de Voigts-Rhétz laissait toute la besogne à son chef d'état-major, se trouvant lui-même souffrant et en mauvaise santé. De Caprivi aurait tout fait, aurait été à la fois « la main et l'œil » du commandant de corps ; il se serait même vanté plus tard, dans une lettre adressée à un certain professeur Max Scheidewin, — quelque temps après sa chute, en 1894, — d'avoir lui seul, Caprivi, reconnu, le 16 août 1870, que des troupes de la force de 20 000 hommes n'avaient pas encore quitté Metz pour se diriger sur la Meuse.

Et le *Militär-Wochenblatt* de répondre que le général de Voigts-Rhétz était alors en pleine santé et jouissait de toutes ses facultés. Il est prouvé, au contraire, que le lieutenant-colonel de Caprivi a intercepté le rapport d'un officier de cavalerie qui signalait très positivement la présence de l'armée de Bazaine dans le voisinage immédiat de Metz et dans la ville même, le 15 août, veille de la bataille de Vionville.

Le *Wochenblatt* relate au contraire les excellents rapports qui existaient entre le commandant du X^e corps et son chef d'état-major et rappelle les termes élogieux dans lesquels ce dernier s'exprimait sur le compte de son commandant à l'époque de la bataille de Beaune-la-Rolande : « Avec le général, disait Caprivi à un officier supérieur, il fait bon travailler ; dans toutes les situations critiques, dans les questions les plus compliquées, il trouve toujours la solution juste ; il sait exactement ce qu'il veut, et tient ferme à ses décisions. » L'article du *Wochenblatt* détruit une à une les assertions de la *Gazette de Cologne* qui, battue sur toute la ligne,

Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Elle avoue avoir fait fausse route et déclare abandonner la discussion à la presse militaire. Le général de Caprivi perd aux débats sa réputation d'officier d'état-major, après avoir depuis longtemps perdu celle de chancelier et de diplomate.

L'*Allgemeine Militär-Zeitung* de Darmstadt, qui entonne volontiers la même trompe que la *Gazette de Cologne*, s'est fait en février l'écho de son chef de file et a prôné aussi outre mesure les mérites de l'ancien chancelier. Il ferait bien de suivre l'exemple du journal qui l'inspire et de garder le silence.

— Nous sommes entrés dans la période où l'armée quitte ses quartiers pour les champs de manœuvres. Le mouvement a commencé à Berlin le 17 avril, jour où l'Empereur a alarmé la garnison. Les Berlinois, toujours friands de spectacles militaires, profitèrent de cette alerte pour assister aux évolutions de trois ou quatre régiments sur la place d'exercice de Tempelhof. La série habituelle des inspections que passe l'Empereur n'a cependant virtuellement commencé que le 30 avril. Les lecteurs qui me font l'honneur de me suivre se souviendront peut-être du récit que je faisais de l'inspection de printemps de l'année dernière (*Revue* de mai 1898,

p. 302); je pourrais presque me borner à la rappeler mot pour mot cette année. C'était encore le même colonel de Schwarzkoppen, notre ancien attaché à Paris, qui commandait l'un des partis et manœuvrait contre les grenadiers « Empereur-Alexandre ».

Schwarzkoppen occupait les mêmes collines Sud-Est du champ de manœuvres qu'en 1898, mais cette année il prit l'offensive et exécuta un mouvement tournant contre l'aile droite de son adversaire. La réussite en fut parfaite. J'ai remarqué que cette année on préconise plus encore qu'au-trefois l'ordre dispersé et les longues lignes de tirailleurs. L'artillerie de l'adversaire maintenait bien le contact avec son infanterie, tout le contraire de ce qui se passait l'année dernière.

Plusieurs officiers étrangers assistaient à la manœuvre; on y remarquait entre autres un lieutenant de Tinau, du 7^e dragons français, qui est à Berlin depuis quelque temps, j'ignore en quelle qualité. Il portait un casque de dragon à longue queue blanche et avait une tenue très pittoresque. On le dit dans les meilleurs termes avec l'Empereur qui est rempli d'attentions pour lui.

-- Le commencement du mois d'avril a vu se produire un certain nombre de mutations dans le haut commandement. Je ne puis les passer sous silence.

Le général de Seebeck, commandant de corps, dont vous avez parlé comme ayant pris part aux manœuvres impériales de l'année dernière, a pris sa retraite. Il a été remplacé, à la tête du X^e corps à Hanovre, par le général de Bomsdorff qui commandait depuis janvier 1897 le V^e corps à Posen. Le V^e corps a été donné au général de Stülpnagel, commandant de la I^{re} division à Königsberg. Stülpnagel a 56 ans; il a commencé sa carrière au 1^{er} régiment d'infanterie de la garde, passa plus tard au 3^e régiment avec lequel il fit trois campagnes. En 1877, il fut appelé à l'état-major général auquel il appartint, sauf à de rares intervalles, jusqu'en 1888. En 1895, il passait commandant de division et lieutenant-général.

Quant aux autres mutations d'avril, elles datent en majeure partie du 18 avril, jour anniversaire de la prise des redoutes de Düppel. Je profite de l'occasion pour relever une erreur de votre metteur en pages dans ma chronique d'avril. Il m'a fait parler de la *promotion* des généraux Ulffers et v. Rössing, c'est de leur *mise à disposition* qu'il s'agissait. Un chroniqueur consciencieux et exact ne peut pas laisser passer ce lapsus. à supposer même que les lecteurs suisses ne trouvent à ces mutations qu'un intérêt secondaire. Le mois d'avril a vu passer à la retraite 1 lieutenant-général, 5 majors-généraux, 27 officiers supérieurs, 14 capitaines et 18 lieutenants. Les promotions comprenaient : 8 lieutenants-généraux, 6 majors-généraux, 5 colonels et une foule d'officiers de grades inférieurs. Le chef de la 19^e division à Hanovre, le lieutenant-général v. d. Mülbe, mis à

disposition, a eu pour successeur le lieutenant-général de Blumenthal, appartenant à la cavalerie.

A la même arme appartient aussi le lieutenant-général comte d'Eulenburg, qui succède au général Stülpnagel comme commandant de la 1^{re} division.

La plupart des lieutenants-généraux actuellement promus conservent leurs fonctions. Ainsi le lieutenant-général de Deines, qui a été attaché militaire à Vienne de 1888 à 1894, reste premier gouverneur des fils de l'Empereur.

Restent également à leur poste les deux inspecteurs de cavalerie : d'Engelbrecht et de Lange.

Citons en outre le général ottoman Kamphövener Pacha, qui a gardé dans notre armée son ancien grade de lieutenant-général.

Un neveu de Moltke, ancien attaché militaire à Vienne, a été appelé au commandement des cuirassiers impériaux (Leib-Kürassiere). Il a été remplacé à Vienne par un simple capitaine des lanciers de la garde, le capitaine de Bulow, frère du Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

Parmi les brigadiers mis à la retraite, je relève celui de l'artillerie de la garde : de Saldern-Ahlimb. Son successeur est le major-général Dulitz — un roturier, comme vous le voyez. C'est une nouveauté que de voir un roturier placé à la tête de deux régiments dans lesquels les officiers de la roture forment une infime minorité.

Onze officiers turcs ont été employés dans notre armée comme lieutenants.

— Au Congrès du Désarmement, à la Haye, ont été délégués deux officiers : le colonel de Gross dit de Schwarzkoff, commandant du 94^e régiment d'infanterie à Weimar, autrefois dans l'état-major général, et le capitaine de vaisseau Siegel, attaché de marine à Paris.

— Deux personnalités bien connues dans le monde militaire allemand viennent de disparaître.

L'une est le général d'artillerie de Dresky, qui, en 1870, avait commandé avec distinction le 3^e régiment d'artillerie de campagne formant l'artillerie du III^e corps d'armée. Sa brillante conduite pendant la campagne lui avait valu l'ordre du mérite et la croix de fer 1^{re} classe. Il avait pris part aux batailles de Spicheren, de Beaune la Rolande, d'Orléans, de Vionville et du Mans. Appelé en dernier lieu aux fonctions d'inspecteur d'artillerie, il avait démissionné en 1884. A ses qualités militaires, de Dresky joignait d'autres talents. Bon musicien, il avait fondé à Berlin une Société de musique d'officiers (Officier Musik Verein) qui, encore aujourd'hui, jouit d'une certaine renommée.

L'autre mort n'est pas un militaire. C'est un professeur de chimie : Charles Scheibler, dont le nom est lié à l'invention de la poudre sans fu-

mée pour l'armée allemande. Les artilleurs qui préparaient la poudre noire n'étaient pas chimistes, leur métier n'exigeant que la connaissance de la mécanique. Comme ils avaient besoin de la collaboration d'un spécialiste, ils firent appel à Scheibler, qui était chimiste dans une raffinerie de sucre. Scheibler et le général Kuster, longtemps Directeur de la fabrique de poudre de Spandau, réussirent en peu de mois à fabriquer une poudre sans fumée qui valait celle des Français inventée par Vieille. En reconnaissance de leurs services, Kuster reçut une dotation de 50'000 marks et Scheibler fut nommé Conseiller secret.

— Dans ma chronique d'avril, je vous avais touché un mot de la *reconstruction de nos forteresses*. A ce propos, votre Rédaction m'a fait dire que je n'avais pu *malheureusement* me procurer les détails de ce projet, sur lequel on garde, naturellement, le secret le plus absolu. Ce mot : *malheureusement* ne figurait pas dans mon manuscrit; je ne puis donner, vous le comprendrez, dans mes chroniques des détails qui ne doivent pas être livrés à la publicité.

Les journaux français disent que Cologne doit être dégagée de son enceinte et que Thionville sera fortifiée. Ils parlent aussi de la reconstruction du fort du mont Blaise et d'Ancy près de Metz. En outre, un journal allemand de Breslau annonce qu'il serait question de fortifier le mont Florimont, au nord de Metz, mais toutes ces informations ne sont que de simples conjectures.

— En automne prochain, il y aura à Berlin une *Exposition de voitures automobiles*. Le Ministère de la guerre en a commandé une petite quantité dans quelques fabriques.

Votre étude parue en mars sur les voitures automobiles appliquées aux transports militaires a été très remarquée ici. Dans sa livraison d'avril, la *Kriegstechnische Zeitschrift* a publié, sur le même sujet, un article que quelques-uns de vos lecteurs auront peut-être lu. Cela n'empêche pas que le vôtre était une intéressante primeur.

* * *

Deux compagnies du 1^{er} régiment des chemins de fer ont construit par-dessus un ravin de 15 m. de profondeur un pont d'une longueur de 150 m. sur la ligne du chemin de fer militaire de Jüterbog, près de Jänickendorf. Ce pont, dont la construction a été achevée en très peu de temps, a supporté une charge de 45 000 kg.

Les pionniers réunis à la division de cavalerie de la garde ont exécuté, au camp de Döberitz, de vastes exercices avec des explosifs de guerre.

Les cyclistes du corps de la garde ont fait une grande excursion avec les nouvelles bicyclettes livrées aux troupes l'année dernière.

-- Le colonel de Bernhardi, bien connu en Suisse, vient de faire paraître chez Mittler & fils un ouvrage sous le titre de : *Notre cavalerie dans la prochaine guerre. Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction.* Bernhardi appartient à la cavalerie. Il a commandé le 20^e dragons à Karlsruhe. Plus tard, il a été chef d'état-major du XVI^e corps à Metz sous les ordres du général comte de Hæseler.

Dans le livre qu'il vient de publier, Bernhardi prend la défense de son arme qui est trop peu appréciée chez nous, tellement que le Reichstag a fait des difficultés pour voter la création d'un petit nombre seulement de nouveaux escadrons. Bernhardi nous présente des idées nouvelles ou peu répandues jusqu'à présent. Il exige beaucoup de la cavalerie et l'on peut se demander si toutes les innovations qu'il propose seraient pratiquement réalisables. Il est grand partisan des *raids* et il estime qu'à côté de son rôle stratégique, qui ne lui est disputé par personne, la cavalerie a un rôle tactique important à jouer sur le champ de bataille. Dans son idée, la cavalerie de l'avenir devra être très mobile ; elle devra être pourvue de trains pouvant la suivre partout à courte distance et on devra la doter de mitrailleuses Maxim, tout en lui laissant les batteries montées. En un mot, Bernhardi rêve d'une cavalerie parfaitement dressée au service de l'infanterie et de l'artillerie et ayant autant de valeur comme arme à pied que comme arme à cheval. Le livre est très bien écrit et vos lecteurs auront certainement du plaisir à le lire. — L'infatigable major Kunz vient d'écrire sur les événements belliqueux dont notre province de Posen a été le théâtre, en 1848 (*Petite guerre contre les insurgés Polonais*), un livre qui intéressera peut-être quelques-uns de vos lecteurs.

CHRONIQUE ANGLAISE

Les grandes manœuvres de 1898.

La maladie du nombre dont paraissent atteintes presque toutes les puissances militaires de l'Europe et dont notre propre pays n'est pas exempt, sévit aussi de l'autre côté de la Manche. Les Anglais, quoique dans une situation exceptionnelle, ont senti le besoin, pour satisfaire à leur désir de conquêtes, d'augmenter leur armée. Cette augmentation a surtout porté sur la réserve, mais s'est faite au détriment de la qualité. On a réduit les effectifs des bataillons actifs pour en créer d'autres et c'est la réserve qui est chargée de les compléter les uns et les autres. Aussi peut-on dire avec un écrivain militaire anglais qu'il y a trente ans l'Angleterre avait une armée et pas de réserve et qu'aujourd'hui elle a une réserve mais pas d'armée. Et encore de l'avis de la même personne,

cette réserve ne serait qu'une masse, souvent peu disciplinée et militairement peu développée, qui devrait pourtant fournir à l'entrée en campagne le 50 % des combattants. Cela se corrigera peut-être avec le temps, mais il est un principe qu'on ne devrait jamais méconnaître, c'est qu'une force raisonnable doit toujours être prête dans le pays pour une petite campagne, sans que sa mobilisation dérange en rien le système général et surtout sans qu'elle absorbe plus du 40 % des réservistes. Il aurait peut-être mieux valu se contenter de perfectionner ce qui existait déjà que de créer du nouveau. Cela aurait sans doute coûté moins cher.

Si nous voulons nous rendre compte de ce qui s'est fait dans l'armée anglaise pour l'instruction proprement dite des officiers et de la troupe, nous trouvons de précieux renseignements dans le rapport du général Wolseley sur les manœuvres de l'année dernière aux environs de Salisbury, à l'ouest de Londres.

Il convient tout d'abord de dégager la vérité dans l'admiration un peu excessive qui se manifeste à chaque ligue. Sans vouloir contester le moins du monde la valeur des troupes et l'excellente qualité du travail qu'elles ont fourni, il est permis de s'imaginer que, comme partout ailleurs, tout n'a pas été parfait en toute circonstance. Si nous consultons l'opinion des commandants des deux parties adverses, nous verrons que bien des choses ont laissé à désirer et les critiques qu'ils font ne sont pas sans fondements.

Il faut en tout premier lieu reconnaître l'excellente conduite et la discipline des réguliers et des miliciens, qualités qui leur valurent des éloges de leurs chefs ainsi que des nombreuses personnes qui suivirent les opérations. Chacun a voulu montrer qu'il était capable d'endurer sans murmure les plus grandes fatigues.

On appela aux manœuvres de 1898 un nombre assez considérable de troupes, plus de 50 000 hommes. Cela n'a guère facilité la répartition des unités dans les cantonnements et c'est un des premiers désagréments relevés. On a été forcé de perdre beaucoup de temps en marches fatigantes, soit pour se concentrer, soit pour gagner le soir ses logements. « A plusieurs reprises, dit sir Redvers Buller, commandant de l'armée bleue, l'une de mes divisions eut à marcher plus de 20 milles (32 km.) et je me sentais gêné dans mes opérations tactiques en pensant que chaque mille que je faisais faire à ma troupe l'éloignait d'autant de ses cantonnements. » L'instruction tactique des officiers en a souffert et l'intérêt que chacun prenait aux manœuvres semblait décroître chaque jour. De son côté, le commandant de l'armée du Nord ou armée rouge, le duc de Connaught, ajoute ceci : « Peut-être y avait-il une raison spéciale pour demander aux troupes de fournir tout ce dont elles étaient capables. Autrement il paraîtrait que le même travail eût facilement pu être fait sans exiger un si grand déploiement de forces physiques. »

Quant à lord Wolseley, il éprouve le besoin de chercher à justifier ces marches par des raisons qui ne semblent pas toutes concluantes : « Les » distances à parcourir jusqu'au moment de la rencontre étaient souvent » fort grandes et l'on employait à marcher un temps qui eût été précieux » pour des opérations tactiques. Mais on manquait d'eau, il n'était guère » possible de faire autrement ; en guerre, dans le même pays, on se serait » trouvé dans les mêmes conditions. En outre on a placé dès le début les » deux armées loin l'une de l'autre pour donner à la cavalerie un espace » suffisant pour la reconnaissance d'un grand front. » Ailleurs il s'exprime autrement : « De longs jours et des nuits sans sommeil nuisent au recrutement d'une armée de volontaires et nous n'avons pas le droit de » l'ignorer. Le travail de nos hommes pendant les manœuvres, travail qui » bien souvent a été excessif, nécessitera une bien plus grande pression » sur nos futurs soldats et n'est guère fait pour faciliter le recrutement. »

On a aussi trouvé exagérée la manie de manœuvrer constamment avec des forces supposées quand on a de chaque côté plus d'un corps d'armée. On se perd dans les complications des « Idées générales » ou « spéciales » qui ne parviennent qu'à fausser le bon sens du soldat anglais. Il en résultait que beaucoup d'officiers ne se rendaient pas exactement compte des opérations et que cela devenait un surcroit de travail pour ceux qui arrivaient à les comprendre. Il paraîtrait que les situations énoncées n'étaient pas merveilleusement claires.

On se plaint aussi amèrement de l'arrivée tardive des ordres aux divers régiments, et cela surtout dans l'armée rouge, où les ordres des divisions n'arrivaient souvent qu'à 8 h. 30 du soir et ceux de la brigade qu'après 10 heures.

Le commandant des « bleus » avait adopté un système dont il n'eut, paraît-il, qu'à se louer : Il avait donné l'ordre à un officier d'état-major de chaque division et de chaque corps de troupes de se trouver à son quartier général vers 6 heures du soir. Sauf une seule fois, où l'idée spéciale n'est pas parvenue à temps, les ordres purent être donnés avant 7 heures. Un autre avantage de ce système fut que tous recevaient des ordres identiques et pouvaient, cas échéant, demander des éclaircissements.

Il est évident que la distribution des ordres doit être apprise avec soin dans les états-majors et qu'elle demande de la pratique et une grande précision. La cessation des feux sonnant généralement avant 1 heure du soir, il est difficile de comprendre qu'il ait fallu quelquefois près de dix heures pour que les ordres en vue du lendemain parvinssent aux régiments.

Pour faciliter la tâche des juges de camp ou arbitres, on leur avait adjoint des « officiers rapporteurs » chargés de suivre les mouvements, mais sans droit de prendre aucune décision. Il en résulta fréquemment des inconvénients lorsqu'on s'adressait à eux pour trancher un différend ; ces

inconvénients eussent pu être évités, si l'on avait donné aux officiers rapporteurs les mêmes pouvoirs qu'aux arbitres.

Au sujet de la cavalerie, on observe qu'il serait nécessaire de donner aux commandants un peu plus d'indépendance et qu'il vaudrait mieux ne pas combiner le service des éclaireurs et des patrouilles avec une concentration en vue d'un combat. Des plaintes ont été formulées aussi au sujet de défectuosités dans le service des renseignements, soit qu'on ait péché par ignorance ou par insouciance. Toutefois il y a lieu de constater que de notables progrès ont été réalisés.

Il en est de même pour l'artillerie, dont la discipline était exemplaire et qui a admirablement manœuvré dans un terrain qui se prêtait du reste fort bien à ses évolutions. Tout au plus pourrait-on lui reprocher de s'être quelquefois installée dans des positions très attrayantes mais presque hors de portée.

Ce qui a laissé le plus à désirer c'est le service de l'arrièrerie (subsistances, fournitures, etc.). Ce service est confié à un ou à plusieurs entrepreneurs dont les employés ne sont pas sous la discipline militaire et qui ne se gênaient pas d'arriver parfois trop tard.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(D'un correspondant occasionnel.)

L'Affaire. — Les manœuvres de 1898 — Classement des places fortes.

Verrions-nous réellement approcher la fin de l'affaire ? Si oui, le plus ardent des vœux actuels de l'armée serait comblé. Partout on soupire après l'arrêt de la Cour de cassation, quel qu'il soit. Lui seul mettra fin au débordement d'injures dont l'armée est la victime depuis dix-huit mois. Si, par surcroît, il prouve clair comme le jour l'innocence d'un condamné, personne ne saurait regretter que justice soit rendue. Il n'est pas indispensable qu'il y ait eu un traître parmi les officiers de l'état-major; je me figure même qu'il y aura quelque satisfaction à constater le contraire. Les braves officiers, auteurs d'une condamnation que de bonne foi ils ont cru légale et juste, ne seront pas les derniers à se réjouir.

Le grand tort de tout le monde a été de généraliser ce qui devait être spécialisé. Ici, pour sauver quelques personnages qu'il a fallu quand même jeter par-dessus bord, on a prétendu créer entre leurs actes et l'armée entière une solidarité compromettante; là, par manœuvre politique ou dans l'excitation des passions déchaînées, on a très injustement attribué à tous le fait de quelques-uns. L'armée a été atteinte des deux côtés; elle a souffert par ses amis et par ses ennemis. Il est grand temps que cela

finisse, et que le travail puisse être repris avec la sérénité d'esprit dont il a besoin pour être fructueux. Veuillez la Cour de cassation rendre enfin son arrêt, et qu'on en finisse avec cette excédante, cette encombrante affaire.

* * *

Le ministre vient de présenter ses observations sur les manœuvres de 1898. Elles sont, en général, assez judicieuses ; mais en sera-t-il jamais tenu compte ? Elles débutent par une louange combien méritée ? Vous allez voir :

« Renonçant aux manœuvres arrangées à l'avance, dit-il, les directeurs se sont le plus souvent contentés de fixer, d'après l'hypothèse admise, la situation initiale des deux partis et de leur indiquer le but à atteindre, en leur laissant toute initiative dans le choix des moyens et toute indépendance de manœuvre. Il y a eu réellement ainsi manœuvre à double action, c'est-à-dire lutte de deux volontés opposées, et par conséquent préparation effective au commandement et à la guerre. »

M. le ministre fût-il sur les lieux ? A-t-il suivi les opérations ? C'est plus probablement quelque rapport complaisamment troussé qui lui a dicté cette élogieuse observation, dont le cœur d'innombrables militaires se fût réjoui s'il avait été possible d'y croire. Une manœuvre « qui n'a pas été arrangée à l'avance », *rara avis*, merle blanc, depuis si longtemps cherché, introuvable jusqu'à ce jour, et qu'une phrase d'un document officiel ne suffit pas à faire éclore.

Le ministre a pris soin d'ailleurs de se contredire lui-même :

« Dans beaucoup de corps d'armée, l'usage se maintient de fixer à l'avance les cantonnements de chaque jour. Cette manière n'est plus logique aujourd'hui. Il est préférable, toutes les fois que c'est possible, de déterminer les cantonnements d'après la situation tactique et la position des troupes à la fin de la manœuvre. A ce moment, le directeur assigne à chaque parti les limites de sa zone de cantonnements. Ce procédé permet de serrer de plus près la réalité et constitue en même temps un excellent exercice pour la troupe et les états-majors. »

Rien de plus juste. Mais si cet usage, condamné hors de France depuis longtemps déjà, y est toujours en vigueur, comment parler de manœuvres non préparées d'avance ? Le cantonnement arrêté la veille suppose la manœuvre réglée la veille. Et c'est bien ainsi que les choses se passent.

Je continue mes citations. En voici une, concernant le combat de l'infanterie, et à laquelle il faut applaudir des deux mains :

« D'une manière générale, les principes qui doivent régir l'emploi et le jeu de l'avant-garde ne sont pas encore suffisamment connus ou, tout au moins, mis en pratique. On a vu des partis marcher l'un contre l'autre sans avant-garde. D'autres fois, l'avant-garde s'est engagée inconsidérément

ment ou a marché sans interruption, ne laissant pas au corps principal le temps de rejoindre pour l'action décisive. Ailleurs, au contraire, l'avant-garde s'est arrêtée et a pris position avant d'avoir croisé le feu.

» Ces erreurs capitales obligent à rappeler que la mission de l'avant-garde ne consiste pas seulement à préserver de toute surprise, mais aussi à renseigner le commandement sur les dispositions de l'ennemi et à lui laisser, une fois qu'il est renseigné, toute liberté de manœuvre. Elle doit donc agir en conformité des instructions du chef de la colonne, dont la place est d'ailleurs à l'avant-garde.

» Cette année encore on a abusé des « rassemblements ». Il importe de réagir contre cette tendance et de rappeler que le « rassemblement » ne se justifie que lorsqu'on a été, au préalable, exactement renseigné par l'avant-garde sur la direction et la situation de l'adversaire. Dans ce cas, c'est une manœuvre utile et souvent nécessaire. Mais se rassembler face à une direction déterminée lorsqu'on ne sait pas encore où est l'ennemi et par où il viendra, ou bien encore se rassembler pour rompre ensuite ce rassemblement, c'est exécuter une manœuvre inutile et même dangereuse.

» Il y a encore eu des déploiements prématurés et des fronts exagérés. En outre, l'action a souvent été menée trop rapidement. On devra mûrir les observations formulées à ce sujet dans la note-circulaire du 7 mai 1898.

» On persiste à constituer, avec les éclaireurs, une sorte d'avant-ligne, parallèle à la ligne de feu et qui gêne cette dernière. Il importe d'appliquer les principes du Règlement, car, si les éclaireurs sont une gêne au lieu d'être une aide pour la troupe qui marche, cela provient uniquement d'un défaut d'instruction auquel il faut remédier. »

La cavalerie a comme de coutume le couplet d'honneur. Les directeurs sont toujours unanimes à la louer, et elle apporte toujours la même foi à leurs louanges ; aussi commet-elle éternellement les mêmes fautes. Elle persiste à ignorer les autres armes, à rechercher uniquement les escadrons adversaires pour s'accorder la joie puérile de les charger, à ne pas les trouver le plus souvent, grâce à un service d'éclaireurs insuffisant et nul, ou si elle les trouve et les charge, à considérer sa mission comme terminée.

Les observations du ministre apportent un écho de ces vérités :

« Malgré de sérieux progrès dans l'emploi de la cavalerie sur le champ de bataille, on a constaté, dans cette arme, une tendance à ne rechercher que l'engagement contre la cavalerie ennemie et, celle-ci battue à considérer sa mission comme terminée. Il est indispensable que la cavalerie se persuade qu'elle a le devoir de profiter de toutes les occasions pour intervenir contre l'infanterie et l'artillerie. »

L'artillerie donne lieu à deux observations : 1^o reconnaissances et mi-

ses en batterie, en général insuffisamment dissimulées ; 2^e inexpérience dans l'utilisation du terrain varié, dans l'emploi des cheminements et des abris du sol.

Quant au génie rien à en dire. Lorsque les compagnies sont là, elles ne travaillent pas mal ; mais le plus souvent elles arrivent trop tard !

De ces diverses observations, la conclusion est que l'emploi des troupes au combat n'est toujours pas ce qu'il devrait être, et que la liaison entre les armes persiste à faire défaut. Ces conclusions ne sont pas nouvelles ; elles sont les mêmes depuis des années et des années ; elles se reproduiront plus longtemps encore, car il y a quelque chose de plus fort que les observations de ministres qui passent comme les roses : c'est l'impérissable et sacro-sainte routine.

* * *

Le 24 février, le ministre de la guerre a présenté à la Chambre un projet de loi ayant pour objet le classement des places fortes, d'après le rôle plus ou moins important qui est attribué à chacune d'entre elles et la détermination des servitudes que, d'après ce classement et suivant la législation en vigueur, elles doivent exercer sur toutes les propriétés privées qui les avoisinent.

Dans l'exposé des motifs qui accompagne ce projet de loi, le ministre a tout particulièrement invoqué la situation critique qu'a faite aux places fortes en général, l'invention des projectiles chargés à la mélinite. On a pu y remédier plus tard, soit chez nous, soit au dehors, grâce à l'emploi de procédés dont les principaux sont : les cuirassements métalliques et le renforcement des abris. Mais ces procédés coûtent fort cher, et nous n'avons pas le moyen de les appliquer à toutes nos places fortes indistinctement.

On se trouve, par suite, conduit à diviser nos diverses places fortes en trois séries.

La première comprendra les places d'une importance exceptionnelle et dont les ouvrages devront être mis complètement à la hauteur des besoins modernes de la défense. La deuxième série comprendra les places auxquelles on n'attribue qu'un rôle éventuel et qui ne seront entretenues, armées et approvisionnées que dans la mesure fixée par le ministre de la guerre. Enfin la troisième série comprendra celles qui ne sont conservées qu'en raison des établissements qui s'y trouvent ; elles ne seront ni entretenues, ni armées, ni approvisionnées.

Ces diverses dispositions ont été approuvées par le Conseil supérieur de la guerre, et c'est par ses soins qu'ont été dressés les tableaux de classement annexés au projet de loi. — Un certain nombre d'autres places qui ne figurent point sur ces tableaux seront déclassées plus tard, au

ur et à mesure que les études entreprises en ce sens auront pu aboutir.

On fait à ce projet diverses critiques, entre autres celle de signaler à l'ennemi l'importance défensive relative des diverses places fortes, et de discréderiter certaines d'entre elles aux yeux de leurs propres défenseurs. Mais ces critiques-là ne sont qu'accessoires. Il importe bien plus d'être au clair sur la valeur de tout le réseau fortifié et sur les avantages, et plus encore les inconvénients qu'il présente. A cet égard, la comparaison entre la France et l'Allemagne est instructive.

Nos voisins de l'Est ont 23 forteresses seulement, dont 7 grandes places à ceintures de forts, et 9 fortifications maritimes, dont deux grands ports. En France, avec un territoire moins étendu, nous n'avons pas moins de 76 forteresses ou forts d'arrêt terrestres, dont 17 grandes places, et 23 fortifications maritimes, dont cinq grands ports.

La comparaison de ces chiffres suffit à démontrer l'esprit différent dans lequel agissent les autorités militaires des deux pays. Nos voisins mettent leur confiance la plus entière dans leur armée d'opération. En rase campagne se décide le sort des armées. Ils ont pu voir, hélas ! en 1870, l'attraction néfaste qu'exercent parfois les places fortes, et que celles-ci sont insuffisantes à changer le sort d'une campagne. Ils concentrent tous leurs efforts sur le perfectionnement de l'armée active, sur l'outil offensif qui, seul, peut assurer la victoire. Le réseau défensif ne vient qu'en seconde ligne dans leurs préoccupations, simple aide éventuelle, subordonnée aux mouvements de l'armée de campagne.

Nous, au contraire, sous l'action déprimante de la défaite, nous avons songé avant tout à multiplier les moyens défensifs. Il semblerait que les expériences de 1870 ont été sans utilité à cet égard. Il nous faut partout un mur où s'abriter, et par conséquent immobiliser nos soldats. Notre réseau fortificatif n'exige pas moins de 600 000 hommes de garnison !

Nos adversaires savent fort bien à quoi s'en tenir. On en peut juger par les déductions que tire le général de Schlichting, de l'expérience de la campagne de 1870-71 :

« C'est dans les opérations de campagne que réside la décision; aussi les armées actives doivent-elles être aussi fortes que possible. De nombreux éléments de défense passive du pays affaiblissent manifestement ce facteur.

» La France n'a retiré, pour ses grandes opérations, que des désavantages de la possession de ses forteresses; celles-ci se seraient probablement trouvées en meilleur état si elles avaient été moins nombreuses. Seul, le réduit national de Paris a rendu de bons services comme fortification, et les places du nord ont eu indubitablement une valeur locale pour les mouvements de Faidherbe.

» De grandes opérations de campagne ne doivent pas s'appuyer sur des

places d'armes ; cependant les forteresses fluviales conservent une importance intrinsèque, si elles viennent à se trouver sur la ligne de l'opération de campagne. »

Ailleurs, il dit encore :

« Pour la défense de son propre territoire, on ne pourra pas non plus, à l'heure actuelle, *se baser* sur les forteresses. Celles-ci sont de bons et utiles alliés, quand elles se trouvent précisément sur la voie une fois suivie des opérations actives... Mais il ne faut pas plier le tracé de la voie à leur situation. Elles continuent à être un outil dont on se sert quand on en a besoin, et c'est à ce point de vue qu'elles ont été choisies. Si leur emplacement a répondu à des considérations opératives, celles-ci ne doivent cependant jamais courir après lui. La guerre actuelle se *base* sur les ressources de tout le pays en arrière et elle ne trouve sa terminaison qu'à l'extrême limite de celui-ci : elle s'appuie ainsi, avec bien plus de certitude, sur les moyens de communication, qui font affluer dans ses veines le sang régénérateur, par suite, sur les chemins de fer. Ce sont les restes des vieilles idées sur l'importance des magasins fortifiés qui entretiennent le cauchemar des bases fortifiées, et la force de l'habitude maintient l'usage d'un mot suranné dont on ne connaît plus le sens originel. De ces idées, qui tournent à l'obsession, naît la tentative de s'assurer tout un système de forteresses, et même d'attribuer *a priori* à l'une de ces places une importance toute particulière. Rien n'est cependant devenu plus dangereux pour la guerre défensive du temps présent que la tendance à faire concourir l'opération vers un point déterminé (forte position). Des positions centrales, avec ou sans forteresses, conduisent à une défaite certaine. »

Nous ne le savons malheureusement que trop.

— — — — —

INFORMATIONS

ESPAGNE

La réduction des cadres. — Un décret royal du 14 mars applique à la marine et à tous les corps qui en dépendent, les dispositions précédemment arrêtées dans l'armée de terre pour réduire les cadres. En conséquence, il ne sera fait à l'avenir qu'une seule nomination pour deux vacances signalées dans le personnel de l'état-major général de l'armée navale, des équipages de la flotte, de l'infanterie et de l'artillerie de marine.